

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

**Séance du 16 juillet 2020  
à Yutz  
C2020-068**

Sous la présidence de M. Pierre CUNY

Ont assisté à cette séance :

Mme Clémence POUGET, M. Olivier POSTAL, M. Mathieu WEIS, Mme Marie-Laurence HERFELD, M. Bernard VEINNANT, M. Denis SCHITZ, M. Marc LUCCHINI, M. Patrick BECKER, M. Jean-Marie COLIN, M. Marc FERRERO, M. René ANDRE, Mme Angèle KASPAR-COTRUPI, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, M. Laurent SCHULTZ,

**Vice-Présidents,**

M. Jackie HELFGOTT, M. Roger SCHREIBER, Mme Stéphanie KIS, Mme Véronique SCHMIT, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Emmanuel BERTIN, M. Guy MELEO, M. Pierre GRUNEWALD, Mme Carole PRIESTER, Mme Nathalie EVEN-POSTAL,

**Assesseurs,**

M. Pierre ALIX, Mme Sylvie BECQUER, Mme Danielle BERTRAND, M. Lionel BIEDER, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Anita FATIS, Mme Christelle FRISCH, M. Jean-Luc GAILLOT, Mme Patricia GEORGES, Mme Martine GERGAUD, M. Thierry GHEZZI, M. Lucas GRANDJEAN, Mme Aurore GRAVIER, M. Guy HARAU, Mme Sandrine JEAN, Mme Agathe KLAM, M. Pascal LANDRAGIN, Mme Anne-Marie PEIFFER, M. Mikaël PERNICENI, Mme Christine POTIER, Mme Lauren POULAIN, Mme Brigitte SCHNEIDER, Mme Carol THIL, M. Laurent TSCHIERSCH, Mme Brigitte VAISSE, M. Damien ZIEGLER,

**Conseillers Communautaires,**

**Ont donné procuration :**

M. Patrick LUXEMBOURGER à M. Lionel BIEDER  
M. Christian MERTZ à Mme Clémence POUGET

**Absents/Excusés :** M. Antonio José BARBOSA, M. Bertrand MERTZ, Mme Karine SCHMITT, Mme Christiane ZANONI.

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN, assisté de Mme Christelle FRAYARD.

Assistaient en outre :

M. Philippe GREINER, Directeur Général des Services

Mme Aude FORMAUX, Directeur Général Adjoint des Services

Mme Christelle FRAYARD, Directeur Général Adjoint des Services

M. Pierrick GRALL, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth CRABIÉ

M. Jean ZORDAN

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 20 juillet 2020, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

**Point n°50 de l'ordre du jour : Budget primitif 2020 -- d. Budget annexe GEMAPI**

**Monsieur Mathieu WEIS, Vice-Président** : La compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI) est exercée par la Communauté d'Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les dépenses du budget 2020 sont constituées de provisions budgétaires pour l'entretien des cours d'eau et pour l'adhésion aux syndicats de rivières, notamment le Syndicat Moselle Aval (0,70€/hab).

Il est par ailleurs proposé de reconduire le produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 400 000 € pour 2020.

Le budget annexe GEMAPI pour 2020 s'équilibre à hauteur de 1 402 227,24 € :

- 851 624,08 € en section de fonctionnement ;
- 550 603,16 € en section d'investissement.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses prévues sont :

- contributions obligatoires :	151 000,00 €
- charges à caractère général :	168 000,00 €
- autres dépenses :	3 000,00 €
- amortissement :	500,00 €
- virement à la section d'investissement :	529 124,08 €

Les principales recettes de fonctionnement prévues sont :

- taxe GEMAPI :	400 000,00 €
- versement du Budget Principal (transfert de charges) :	44 268,00 €
- excédent reporté :	407 356,08€

En ce qui concerne la section d'investissement, les principales dépenses prévues sont :

- études :	121 040,00 €
- travaux :	354 424,08 €
- matériels et autres dépenses :	74 166,23 €
- déficit reporté :	972,85 €

Les principales recettes d'investissement prévues sont :

- Affectation du résultat :	20 979,08 €
- Amortissement :	500,00 €
- virement de la section de fonctionnement :	529 124,08 €

Le Conseil Communautaire est invité à :

- ADOPTER le budget GEMAPI 2020 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

A 51 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS,

- ADOPTE le budget GEMAPI 2020 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement.

Pour extrait conforme,  
A Yutz, le 20 juillet 2020,  
Le Président,

Fait et délibéré  
Suivent les signatures :

